

SERVICE :

Egalité des Chances

Nombre d'exemplaires : 4Visa du Service :Visa de la Chef de Division :Visa de Mme. la Directrice générale f.f. :

---

**PROJET DE DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019**

---

**SEANCE PUBLIQUE**

N° 54 - "Les amis de la crèche-garderie", A.S.B.L (Crèche Kangourou) – Assemblée générale et Conseil d'administration – Représentant du Conseil Communal au titre d'observateur – Désignation.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu sa délibération du 07 décembre 2018, approuvant la nouvelle convention conclue entre la Ville et l'ASBL - "Les amis de la crèche-garderie" pour sa crèche Kangourou, précisant les modalités et les conditions d'octroi de l'aide financière consentie par la Ville aux fins d'assurer la pérennité de l'ASBL ;

Vu spécialement l'article 6 de cette convention qui prévoit que : « Pour assurer le suivi de la gestion de l'ASBL, celle-ci s'engage à maintenir au sein de son Conseil d'administration, un représentant désigné par le Conseil communal à titre d'observateur, qui sera convoqué à chaque réunion du Conseil d'administration selon les règles prévues dans les statuts, et qui représentera la Ville au sein de son Assemblée générale.» ;

Vu l'installation d'un nouveau Collège communal en date du 03 décembre 2018 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section «Santé, Affaire sociale, Lutte contre la pauvreté et Egalité des Chances » en sa séance du 17 janvier 2018 ;

Vu les scrutins secrets et distincts auxquels il a été procédé ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

## DESIGNE

XXX, XXX

En tant que représentant(e) du Conseil Communal, au titre d'observateur, au Conseil d'Administration et à l'assemblée générale de l'ASBL « ISOCELE ».

La présente délibération sera transmise à l'intéressé(e) et à l'ASBL.

**PAR LE CONSEIL,**

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION

PROJET soumis au Conseil communal